PGA FRANCE

AGRÉMENT «PRO-AM» 2022

Pourquoi faire agréer votre pro-am par PGA France :

→ Associez votre compétition à une structure institutionnelle du golf

→ Communiquez spécifiquement auprès des 1500 Pros PGA et/ou des 12000 amateurs

→ Dynamisez votre image et augmentez votre visibilité à travers nos médias

→ Bénéficiez du respect du cahier des charges de l'épreuve par les professionnels

→ Développez le nombre de participants de votre Pro-Am

PGA France 37 rue des bas Rogers 92150 Suresnes | Téléphone: +33(0)1 34 52 08 46 Fax : +33(0)1 30 57 47 04 Email : contact@pgafrance.org

Professionnels de golf associés depuis 1925

L'agrément PGA « Pro »

Communiquez uniquement auprès de nos 1500 Pros PGA

> Votre épreuve paraîtra dans notre **calendrier des Pro-Am Agréés** accessible depuis le site internet PGA France et l'intranet des Pros PGA. Profitez en pour y publier vos résultats et vos photos en nous les envoyant.

> Communiquez auprès des **1500 pros membres PGA France** à travers deux newsletters.

> Utilisez **le logo PGA France « Pro Am agréé »** sur tous les supports de communication liés à l'évènement.

L'agrément PGA « Pro + Amateurs »

Communiquez à la fois auprès des 1500 pros PGA et des 12 000 amateurs

> Votre épreuve paraîtra dans le **calendrier des Pro-Am Agréés** accessible depuis le site internet PGA France. Profitez en pour publier vos résultats et vos photos.

> Communiquez auprès des **12 000 amateurs** à travers deux newsletters.

> Communiquez auprès des **1500 pros membres PGA France** à travers deux newsletters.

> Utilisez le **logo PGA France « Pro Am agréé »** sur tous les supports de communication liés à l'évènement.

Tarif Agrément PGA « Pro »

PRO-AM sur une journée	PRO-AM sur plusieurs journée
100€ HT	250€ HT

Tarif Agrément PGA « Pro + Amateurs »

PRO-AM sur une journée	PRO-AM sur plusieurs journée
250€ HT	650€ HT

Pour les organisateurs ayant plus de trois «Pro-Ams» dans l'année, un tarif peut être envisagé sous certaines conditions.

PGA France 37 rue des bas Rogers 92150 Suresnes | Téléphone: +33(0)1 34 52 08 46 Fax : +33(0)1 30 57 47 04 Email : contact@pgafrance.org

Cahier des charges

ARTICLE 1

Pour obtenir l'agrément de PGA France, sous réserve d'acceptation du dossier, l'organisateur devra verser :
Agrément PGA « Pro »: Pro am sur une journée : 100€ HT / Pro am sur plus d'une journée : 250€ HT
Agrément PGA « Pro + Amateurs » : Pro am sur une journée: 250€ HT / Pro am sur plus d'une journée: 650€ HT

Pour les organisateurs ayant plus de trois Pro-Ams dans l'année, un tarif peut être envisagé, sous certaines conditions. Le règlement de la prestation « Pro-Am agréé PGA France » sera effectué par chèque à l'occasion de la validation de l'agrément. La facturation par PGA France est définitivement acquise même si le Pro-Am venait à être ultérieurement annulé, et ce pour quelques raisons que ce soit.

ARTICLE 2

L'organisateur s'engage à respecter le règlement du circuit professionnel 2022. **Tous les pros participants devront être membres PGA France ou d'une PGA Européenne**. L'organisateur s'engage à envoyer la liste des pros participants par email (y.bechu@pgafrance.org à la PGA France pour vérification 15 jours avant la compétition. Les professionnels étrangers sont acceptés sur présentation d'un justificatif d'appartenance à une PGA reconnue par le CPG. **Dans les épreuves ayant un score pro, l'organisateur s'engage à mettre en place dans chaque équipe une contre marque.**

ARTICLE 3

A dates identiques PGA France n'accordera son agrément qu'à une seule épreuve dans un rayon de 100 km, la priorité étant donnée à l'ancienneté d'agrément de l'épreuve.

ARTICLE 4

L'organisateur s'engage à régler les joueurs au maximum 20 jours après l'épreuve.

ARTICLE 5

Les gains minimums pour les pros devront être les suivants :

	Enseignant	Joueur pro ayant une catégorie active sur un circuit reconnu
Pro-Am sur 1 ou 2 jours	220€ / jour	300€ / jour
Pro-Am de 3 jours et plus	200€ / jour	250€ / jour

ARTICLE 6

PGA France s'engage à ce que les pros respectent les obligations suivantes :

- Etre présent à la remise des prix, ou avoir fourni un courrier d'excuses lors du recording en cas d'empêchement majeur.
- Avoir une tenue vestimentaire correcte, et un matériel en bon état.
- Etre ponctuel.
- Ne pas fumer, spécialement devant les enfants.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une intervention de la commission de discipline à la demande écrite de l'organisateur.

ARTICLE 7

PGA France garantit le plan média suivant :

- Présentation et présence de chaque événement sur le site internet de PGA France via les liens fournis par les organisateurs.
- Envoi de 2 newsletters à l'ensemble des pros membres PGA France (1500 adresses) et/ou des Amateurs (12000 adresses).
- PGA France autorise l'utilisation de son logo « Pro-Am agréé » pour tous les produits liés à l'événement.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR POUR UN PRO-AM

Je soussigné(e) ..... Représentant : .....

Adresse de l'organisation : .....

Site web organisateur ou de l'épreuve : .....

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement du circuit professionnel 2022 ainsi que du cahier des charges des « Pro-Am » agréés 2022 et m'engage à les respecter dans leur intégralité. Tous les pros participants devront être membres PGA France ou d'une PGA Européenne. Je demande pour mon épreuve l'agrément :

☐ PGA Pro ☐ PGA Pro + Amateurs

Nom de l'épreuve : .....

Lieu ..... Date : .....

Nombre de tours : 1 2 3 4

Type de dotations (rayer la mention inutile) : Gain de tournoi Prime de départ

Si gain de tournoi, montant du gain minimum .....€ Si prime de départ, montant de la prime individuelle : .....€

Merci de joindre à cet engagement le règlement sportif et le breakdown prévu pour cette épreuve.

Fait à :..... Le : .....

Signature :

Cadre réservé à la PGA France

Reçu le : .....

Epreuve : ☐ Agréée PGA « Pro » ☐ Agréée PGA « Pro + Amateurs » France agrément n°2022/.....

☐ Non Agréée motif : .....

retourné à l'organisateur le : .....

Cachet :

Formulaire et documents à retourner à l'adresse suivante : PGA France - 37 rue des bas Rogers 92150 Surenes - Tél : 01 71 49 70 45 – Fax : 01 30 57 47 04 – email : y.bechu@pgafrance.org

Contact

YVES BECHU
Directeur

PGA FRANCE
37 rue des bas Rogers
92150 Suresnes

Téléphone:
+33(0)1 71 49 70 45
Email :
y.bechu@pgafrance.org